

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE DE BEAUFORT

Une enquête publique d'une durée de 30 jours est ouverte sur la commune de BEAUFORT du lundi 18 septembre 2017 au mardi 17 octobre 2017 inclus. Elle concerne une demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une carrière alluvionnaire avec une installation de traitement de matériaux aux lieux-dits «Plaine de Champlas » et « Combe Moussin » présentée par la SAS MARCHAND (siège social : 339, montée de l'Embranchement 38270 Revel Tourdan)

M. Rémy PASTEUR, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble recevra les observations et propositions écrites ou orales du public en mairie de Beaufort aux jours et heures suivants :

- lundi 18 septembre 2017 de 9 h à 12 h
- mardi 26 septembre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30
- vendredi 6 octobre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30
- mardi 10 octobre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30
- mardi 17 octobre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30 (clôture)

Le dossier d'autorisation en version papier, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- en mairie de Beaufort aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

La version numérique de ce même dossier sera accessible, pendant toute la durée de l'enquête publique, sur un poste informatique dédié tenu au siège de Bièvre Isère Communauté : 1, Avenue Roland Garros, ZA Grenoble Air Parc, 38590 ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Pendant la durée de l'enquête les intéressés pourront adresser leurs observations et propositions :

- par lettre à l'attention de M. le commissaire enquêteur à la mairie de Beaufort,
- par voie électronique à : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)

elles seront annexées au registre d'enquête publique par ses soins.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Guy Marchand, directeur de la SAS MARCHAND (tél : 04.74.84.57.12) ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.34) ou consultée sur le site internet des services de l'État en Isère précité.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en DDPP - service installations classées - ainsi qu'en mairie de Beaufort. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État pendant une durée minimale d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.